



التجاري بنك
Attijari bank

Siège social: 95, avenue de la liberté 1002 Tunis - Tunisie
Tél. : +216 71 141 400
e-mail: courrier@attijaribank.com.tn
www.attijaribank.com.tn

ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

Tels qu'ils seront soumis à l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 juin 2013

BILAN ARRÊTÉ AU 31 DECEMBRE 2012

Unité : en milliers de dinars

ACTIF	31/12/2012	31/12/2011
AC 1 - Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT	191 208	184 871 (*)
AC 2 - Créances sur les établissements bancaires et financiers	299 862	226 251 (*)
AC 3 - Créances sur la clientèle	3 247 711	3 077 139 (*)
AC 4 - Portefeuille titres commercial	327 977	299 244
AC 5 - Portefeuille d'investissement	70 900	62 412
AC 6 - Valeurs immobilisées	156 290	160 839
AC 7 - Autres actifs	145 972	158 329 (*)
TOTAL ACTIF	4 439 920	4 169 085
PASSIF		
PA 1 - Banque Centrale et CCP	226 208	290 815
PA 2 - Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	12 891	30 024
PA 3 - Dépôts et avoirs de la clientèle	3 591 232	3 316 480 (*)
PA 4 - Emprunts et ressources spéciales	76 223	86 794
PA 5 - Autres passifs	131 619	96 937 (*)
TOTAL PASSIF	4 038 173	3 821 050
CAPITAUX PROPRES		
CP 1 - Capital	198 741	168 750
CP 2 - Réserves	142 988	84 931
CP 4 - Autres capitaux propres	3 646	87 315
CP 5 - Résultats reportés	725	[24 482]
CP 6 - Résultat de l'exercice	55 647	31 521
TOTAL CAPITAUX PROPRES	401 747	348 035
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	4 439 920	4 169 085

(*) Données retraitées pour les besoins de comparabilité (Cf. notes aux états financiers –base de mesure et principes comptables pertinents appliqués - note 17)

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN ARRÊTÉ AU 31 DECEMBRE 2012

Unité : en milliers de dinars

PASSIFS EVENTUELS	31/12/2012	31/12/2011
HB 1 - Cautions, avals et autres garanties données	245 366	294 600
HB 2 - Crédits documentaires	215 511	250 361
TOTAL PASSIFS EVENTUELS	460 877	544 961
ENGAGEMENTS DONNES		
HB 4 - Engagements de financement donnés	79 963	140 340
HB 5 - Engagements sur titres	38	38
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES	80 001	140 378
ENGAGEMENTS REÇUS		
HB 7 - Garanties reçues	1 094 741	1 012 615
TOTAL ENGAGEMENTS REÇUS	1 094 741	1 012 615

ETAT DE RESULTAT ARRÊTÉ AU 31 DECEMBRE 2012

Unité : en milliers de dinars

PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	Exercice 2012	Exercice 2011
PR1 - Intérêts et revenus assimilés	211 052	199 348 (*)
PR2 - Commissions (en produits)	64 353	52 973 (*)
PR3 - Gains sur portefeuille titres commercial et opérations financières	32 584	31 292
PR4 - Revenus du portefeuille d'investissement	6 562	5 732
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION BANCAIRE	314 551	289 345
CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		
CH1 - Intérêts encourus et charges assimilées	[93 613]	[105 044] (*)
CH2 - Commissions encourues	[3 461]	[2 883]
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE	[97 074]	[107 927]
PRODUIT NET BANCAIRE	217 476	181 418
PR5 / CH4 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan et passif	[24 749]	[31 739]
PR6 / CH5 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	[475]	1 333
PR7 - Autres produits d'exploitation	2 884	2 430
CH6 - Frais de personnel	[71 347]	[65 805]
CH7 - Charges générales d'exploitation	[29 638]	[26 438]
CH8 - Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations	[12 300]	[11 902]
RESULTAT D'EXPLOITATION	82 222	49 297
PR8/CH9 Solde en gain / perte provenant des autres éléments ordinaires	461	[307]
CH11 - Impôt sur les bénéfices	[27 035]	[17 469]
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES	55 647	31 521
RESULTAT DE LA PERIODE	55 647	31 521
Résultat par action de base (en DT)	1,400	0,934

(*) Données retraitées en pro-forma (Cf. notes aux états financiers –base de mesure et principes comptables pertinents appliqués - note 17).

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE ARRÊTÉ AU 31 DECEMBRE 2012

Unité : en milliers de dinars

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	Exercice 2012	Exercice 2011
Produits d'exploitation bancaire encaissés (hors revenus du portefeuille d'investissement)	304 615	256 093
Charges d'exploitation bancaire décaissées	[97 521]	[107 857]
Dépôts / Retraits de dépôts auprès d'autres établissements bancaires et financiers	10 259	[18 035]
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle	[212 131]	[466 262]
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle	271 054	83 854
Titres de placement	[12 606]	27 750
Sommes versées au personnel et créditeurs divers	[100 151]	[60 523]
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	48 300	[58 172]
Impôt sur les bénéfices	[27 035]	[17 127]
FLUX DE TRESORERIE NET PROVENANT DES ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	184 784	[360 279]
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissements	6 343	6 036
Acquisition / cessions sur portefeuille d'investissement	[8 665]	[3 666]
Acquisitions / cessions sur immobilisations	[5 476]	[29 797]
FLUX DE TRESORERIE NETS AFFECTÉS DES ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	[7 798]	[27 427]
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Augmentation de capital		
Emissions d'actions	89 974	0
Emissions / Remboursement d'emprunts	[80 000]	0
Augmentation / diminution ressources spéciales	[9 929]	47 880
Dividendes et autres distributions	[5 962]	0
FLUX DE TRESORERIE NETS AFFECTÉS AUX ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	[5 917]	[47 880]
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice	171 069	[339 825]
Liquidités et équivalents de liquidités en début d'exercice	[9 056]	330 769
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN D'EXERCICE	162 013	[9 056]

EXTRAIT DES NOTES AUX ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012

I/ REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de Attijari bank arrêtés au 31 décembre 2012 sont établis conformément aux normes comptables généralement admises en Tunisie, notamment les normes comptables sectorielles (NCT 21 à 25) relatives aux établissements bancaires telles qu'approuvées par l'arrêté du Ministre des Finances du 25 mars 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie dont particulièrement la circulaire n°91-24 du 17 décembre 1991, telle que modifiée par les textes subséquents.

II/ BASE DE MESURE ET PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

Les états financiers de Attijari bank sont élaborés sur la base de mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Les principes et méthodes comptables se résument comme suit :

...

4/ Classification et évaluation des titres

Les titres de participation souscrits par la banque sont comptabilisés à leur valeur d'acquisition et figurent à l'actif du bilan pour la partie libérée et en hors bilan pour la partie non libérée.

Les titres cotés en bourse sont évalués à leurs cours boursiers les titres non cotés sont évalués à la valeur mathématique déterminée sur la base des derniers états financiers disponibles.

Des provisions pour dépréciation sont comptabilisées en cas de différence entre le prix d'acquisition et la juste valeur des titres. Les titres de transaction et les titres de placement figurent sous la rubrique portefeuille titres commercial.

15/ Règles de prise en compte des produits

Les intérêts, les produits assimilés, les commissions et autres revenus sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1er janvier au 31 décembre 2012. Les produits courus et non échus sont intégrés au résultat alors que les produits encaissés et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2012 sont déduits du résultat.

16/ Règles de prise en compte des charges

Les intérêts et commissions encourus, les frais de personnel et les autres charges sont pris en compte au résultat pour une période allant du 1er janvier au 31 décembre 2012. Les charges courues et non échues sont intégrées au résultat alors que les charges décaissées et se rapportant à une période postérieure au 31 décembre 2012 sont rajoutées au résultat.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETATS FINANCIERS EXERCICE CLOS LE 31-12-2012

Mesdames, Messieurs les Actionnaires de Attijari bank

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale du 29 Juin 2012, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers de Attijari bank pour l'exercice clos le 31 Décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de 4.439.920 mille dinars et un bénéfice net de 55.647 mille dinars, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de Attijari bank, comprenant le bilan arrêté au 31 Décembre 2012, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la banque est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relative à l'établissement des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers d'Attijari Bank, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la banque au 31 Décembre 2012, ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications spécifiques

- En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi n° 94 – 117 du 14 novembre 1994, telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons examiné le système de contrôle interne et les procédures administratives et comptables en vigueur à la date de notre intervention. Sur la base des travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers, telle qu'exprimée ci-dessus.

- Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons également procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

- Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret N° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Banque à la réglementation en vigueur.

Tunis, le 30 avril 2013

ECC MAZARS
Mohamed Ali ELAOUANI CHERIF

CNF – Cabinet Neji Fethi
Fethi NEJI